



Assemblée générale

PROVISOIRE

**A/45/PV.26
23 octobre 1990**

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 26e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York,
le mardi 9 octobre 1990, à 10 heures**

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. SARDENBERG (Brésil)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Gyaw (Myanmar)
M. Ricardo Garcia (République dominicaine)
M. De l'Estrac (Maurice)

Déclaration du général de division Justin Metsing Lekhanya, Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho

M. Maynard (Bahamas)

Assistance électorale à Haïti : projet de résolution [154]

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. GYAM (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en vous félicitant chaleureusement, au nom de la délégation de l'Union du Myanmar, pour votre accession à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre élection unanime à ce poste élevé est une expression de la confiance que place l'ensemble des Membres dans les remarquables qualités que vous avez amplement démontrées au cours de votre longue et éminente carrière. C'est également un hommage rendu à Malte pour le rôle actif et constructif qu'elle a joué dans les relations internationales.

Je tiens également à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à M. Garba, du Nigéria, pour sa précieuse contribution au succès des travaux de la quarante-quatrième session et des trois sessions extraordinaires que l'Assemblée a tenues au cours de son mandat.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à notre Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour son attachement sans réserve aux buts et principes de la Charte et pour les efforts inlassables qu'il fait pour promouvoir la paix et la justice internationales ainsi que la compréhension et la coopération entre les pays. Le monde a beaucoup de chance de le voir diriger l'Organisation en cette étape cruciale de l'histoire de l'humanité.

Ma délégation éprouve un vif plaisir à souhaiter la bienvenue parmi nous à la Principauté de Liechtenstein. Nous avons déjà eu la possibilité de souhaiter la bienvenue à la Namibie au début de l'année. Alors que la Namibie et le Liechtenstein occupent maintenant dans cette assemblée les places qui leur reviennent de droit, les Nations Unies se rapprochent un peu plus de leur objectif ultime d'universalité.

Le Myanmar a toujours été d'avis que tout Etat qui est apte et prêt à remplir les obligations liées à son appartenance aux Nations Unies doit pouvoir être admis à notre organisation. En conséquence, nous soutenons le désir exprimé par la République de Corée de rejoindre nos rangs - cela sans porter préjudice à l'objectif d'une réunification coréenne possible. A cet égard nous nous félicitons de l'amorce d'un dialogue intercoréen de haut niveau et espérons qu'il débouchera prochainement sur la réunification de la nation coréenne depuis longtemps divisée.

M. Gyan (Myanmar)

Le 3 octobre dernier, la nation allemande est redevenue unie. En tant que partisan fervent de la réunification pacifique des nations divisées, le Myanmar se félicite chaleureusement de cet événement historique. Nous sommes persuadés que l'Allemagne unie, grâce à l'esprit nouveau qui l'anime et à ses vastes ressources, deviendra de plus en plus une force importante pour la paix, la stabilité et la prospérité, non seulement en Europe, mais dans l'ensemble du monde.

Dans le même esprit, nous sommes heureux d'assister à la fusion pacifique des deux Etats yéménites.

La quarante-cinquième session de l'Assemblée générale se réunit à un moment de profonds changements historiques dans le monde. Au cours des 12 derniers mois, on a noté une accélération des changements qualitatifs dans les rapports entre les deux superpuissances et entre les deux grandes alliances militaires. Les divisions idéologiques, qui avaient engendré une profonde psychose de conflit et longtemps envenimé les rapports entre les Etats, ont virtuellement disparu. Elles ont cédé la place à de nouvelles attitudes et perceptions, dont a résulté une structure nouvelle des rapports, qui sont passés d'un simple relâchement des tensions à une coopération et à une association actives.

Toutes ces transformations ont amené le monde au seuil d'une nouvelle ère. Jamais depuis la fin de la seconde guerre mondiale les pays du monde n'ont bénéficié d'un climat politique plus favorable ou de meilleures occasions de façonner un nouvel ordre international fondé sur les principes éternels de la Charte.

Les conséquences immédiates de cette situation changeante sont l'émergence d'un esprit de collégialité entre les membres permanents du Conseil de sécurité, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. Nous nous félicitons de cette tendance, qui, pensons-nous, pourrait exercer un pouvoir de dissuasion sur des Etats ou groupes d'Etats tentés de recourir à des actions incompatibles avec les buts et principes de la Charte. Elle pourrait également freiner des ambitions hégémoniques, au niveau mondial ou régional. Toutefois, le monde doit se souvenir de l'avertissement lancé par notre Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation :

"La concertation des grandes puissances n'aura l'incidence voulue sur la situation mondiale qu'à condition de recevoir l'appui de la majorité des Etats Membres. C'est l'adhésion librement consentie de la communauté internationale

M. Gyan (Myanmar)

aux décisions du Conseil de sécurité qui peut le mieux dissiper toute impression, avec ce qu'elle peut engendrer d'inquiétude, que les affaires du monde sont réglées par un directoire." (A/45/PV.1, p.13)

La confiance sans cesse accrue dans les relations entre les Etats, créée par l'amélioration spectaculaire des relations entre les deux plus importantes puissances militaires, a ouvert la voie à de nouvelles possibilités pour la communauté internationale de s'attaquer aux diverses questions en suspens dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Les doctrines militaires issues de la guerre froide et fondées sur des stratégies de confrontation, qui ont alimenté la spirale de la course aux armements des décennies passées, sont devenues largement obsolètes. Malgré des réalisations notables, telles que le Traité sur l'élimination des missiles à moyenne portée et à plus courte portée, le rythme des négociations sur la réduction des arsenaux stratégiques, l'interdiction des armes chimiques et la cessation de tous les essais nucléaires, pour n'en citer que quelques-unes, a été terriblement lent. Nous espérons sincèrement que des efforts seront faits pour accélérer l'allure des négociations sur le désarmement et pour définir des objectifs plus élevés et plus ambitieux, dans des délais plus courts, pour la réduction et l'élimination définitive des armes nucléaires et autres systèmes de destruction massive. De plus, les importantes forces conventionnelles devraient être ramenées aux niveaux requis pour des objectifs d'autodéfense nationaux légitimes.

Alors que nous sommes au seuil d'une ère nouvelle, nous voyons se profiler des promesses exceptionnelles et des défis énormes.

En avril dernier, le monde entier s'est réjoui de la transition pacifique de la Namibie à l'indépendance. L'expérience namibienne a renouvelé les espoirs d'un changement pacifique en Afrique du Sud, qui conduirait à un démantèlement total du système d'apartheid universellement condamné. Ces espoirs ont été renforcés par des facteurs positifs qui ont abouti aux changements apparus dans le pays au cours des derniers mois.

M. Gyaw (Myanmar)

Les plus évidents d'entre eux sont la clairvoyance, la sagesse et les qualités d'homme d'Etat exemplaires qui ont caractérisé l'ensemble des déclarations et de l'action de M. Nelson Mandela depuis sa libération de prison. Il faut aussi louer le courage politique que manifeste le Président De Klerk lorsqu'il préconise l'abandon de l'apartheid et la recherche d'une transition pacifique vers une nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale. Grâce au pragmatisme et au réalisme dont ils ont fait preuve, l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Gouvernement sud-africain ont été en mesure d'adopter une déclaration commune visant à accélérer le processus politique pour un règlement négocié. Aussi prometteuse que soit la situation, il est encore trop tôt pour affirmer avec certitude que le processus de changements positifs dans ce pays est irréversible et que la fin du système d'apartheid est en vue. Les lois et structures de l'apartheid existent toujours. Nous prions instamment le Gouvernement sud-africain de supprimer aussi tôt que possible ces piliers d'un système dépassé pour satisfaire à la volonté internationale exprimée dans la Déclaration adoptée à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. D'ici là, la communauté internationale ne doit pas relâcher sa pression sur les éléments inflexibles de la minorité blanche afin de les convaincre que l'apartheid n'a pas d'avenir dans leur pays.

La règlement du conflit au Nicaragua, dans lequel l'ONU a joué un rôle important, nous incite à espérer que la recherche d'un règlement pacifique aux conflits dans d'autres Etats d'Amérique centrale, sous l'égide du Secrétaire général, portera bientôt fruit.

Le Myanmar est un pays d'Asie du Sud-Est que des liens historiques et des affinités culturelles unissent étroitement à d'autres pays de notre sous-région. Nous sommes donc très heureux de constater les importants progrès accomplis au cours des dernières semaines vers le règlement du conflit dans le Cambodge voisin. Nous nous félicitons de la résolution 668 (1990), en date du 20 septembre 1990, du Conseil de sécurité qui entérine le cadre formulé par ses membres permanents pour un règlement politique global du conflit dans ce pays. Nous nous réjouissons notamment de l'acceptation, par toutes les parties cambodgiennes, de ce cadre, dans son intégralité, comme base de règlement du conflit, ainsi que de l'accord conclu entre elles, à la récente réunion de Djakarta, pour former un Conseil national suprême. Eu égard à la complexité du conflit et, en particulier, à ses dimensions

M. Gyaw (Myanmar)

internationales, nous convenons que les Nations Unies doivent jouer un rôle important dans le processus de paix au Cambodge. A ce sujet, nous considérons normal que les Etats Membres de l'ONU qui ne participent pas directement à ce processus soient pleinement informés à l'avance des besoins en ressources pour l'exécution des opérations envisagées par l'ONU au Cambodge, surtout de leurs incidences financières.

Avec la profondeur de vue et la lucidité qui caractérisent maintenant son appréciation de l'état du monde, le Secrétaire général, dans son dernier rapport annuel, a fait allusion à

"l'avènement d'une ère nouvelle en Europe, des lueurs d'espoir dans certaines régions, mais une plongée dans les ténèbres en d'autres régions en proie à des inimitiés tenaces ou à de nouvelles vagues de haine." (A/45/1, p. 3)

La région où "des inimitiés tenaces" et "de nouvelles vagues de haine" projettent des ombres menaçantes et risquent de saper les perspectives d'un ordre international plus juste, plus sûr et plus pacifique est le Moyen-Orient.

L'invasion et la prétendue annexion subséquente du Koweït par l'Iraq sont, par définition, des actes d'agression. L'interdiction formulée dans le principe de la Charte selon lequel tous les Etats "s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ... contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat" est absolue. Quels que soient le lieu ou les circonstances dans lesquels ce principe fondamental est transgressé, il incombe à tous les Etats épris de paix et respectueux du droit de défendre résolument et collectivement ce principe vital, conformément aux dispositions de la Charte. Les décisions sur la situation prises jusqu'ici par le Conseil de sécurité, dont l'objectif est le rétablissement du statu quo ante au Koweït, constituent une action résolue de soutien à l'inviolabilité de ce principe. C'est pourquoi l'Union du Myanmar appuie sans réserve ces décisions et a immédiatement pris des mesures pour s'assurer que toutes les instances gouvernementales, les organismes privés et les citoyens du Myanmar se conforment strictement aux dispositions de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité. A notre avis, l'objectif principal de ces décisions est de mettre un terme à cet acte d'agression et à ses conséquences par des moyens politiques et diplomatiques. Etant donné que la région du Golfe est maintenant l'endroit au monde où se

M. Gyaw (Myanmar)

trouve la plus forte concentration de forces militaires adverses multinationales en formation de combat, et vu l'instabilité latente dans l'ensemble du Moyen-Orient, toute autre action en vue d'atteindre les objectifs définis dans les résolutions du Conseil de sécurité serait lourde de risques imprévisibles et d'une portée considérable.

La crise dans le Golfe a mis en évidence l'urgence qu'il y a à redoubler d'efforts afin de trouver une solution juste et durable à l'ensemble des problèmes au Moyen-Orient. Au coeur de ces problèmes se trouve la question de la Palestine. Nous sommes fermement convaincus qu'une solution globale, juste et donc durable à cette question doit reposer sur le principe du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël, et sur le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) demeurent le seul fondement possible à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient en accord avec les principes mentionnés précédemment. A cette fin, ma délégation appuie chaleureusement la proposition de convocation d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties concernées.

Une solution globale et définitive aux problèmes généraux du Moyen-Orient exige des efforts renouvelés afin de trouver une solution au problème libanais grâce à laquelle sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale seraient pleinement rétablies.

L'année 1990 se distingue par les efforts internationaux déployés dans le combat contre le fléau des drogues illicites. La dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux stupéfiants, tenue à New York en février dernier, et le Sommet ministériel mondial en vue de réduire la demande de drogues et de lutter contre la menace de la cocaïne, tenu à Londres en avril dernier, représentent deux importants jalons dans l'histoire du combat de l'humanité contre les drogues illicites. Le Programme mondial d'action adopté à la dix-septième session extraordinaire et la Déclaration publiée lors du Sommet ministériel de Londres ont donné un nouvel élan et un sens pratique à la campagne internationale contre les stupéfiants.

M. Gyan (Myanmar)

Nous, au Myanmar, continuons à intensifier notre guerre implacable contre les drogues illicites et à stimuler l'élan créé par nos campagnes et programmes nationaux antidrogues en vigueur depuis l'indépendance. Les mesures antidrogues multilatérales et multisectorielles prises par les autorités du Myanmar à l'échelle nationale révèlent des progrès constants sur tous les fronts. En février et, de nouveau, en avril derniers, des saisies d'héroïne et autres stupéfiants d'une valeur marchande estimée à 921 millions de dollars - prix de détail - aux Etats-Unis ont été détruites à Yangon en présence de membres du corps diplomatique, de représentants d'institutions de l'ONU et de journalistes étrangers.

Notre stratégie multilatérale et multisectorielle contre les drogues illicites comprend un programme de développement des zones frontalières et d'amélioration des conditions socio-économiques des groupes ethniques nationaux. Ce programme, qui met surtout l'accent sur l'édification d'infrastructures, la substitution de cultures, l'élevage de bétail et l'amélioration globale des conditions socio-économiques dans les zones frontalières, a des effets perceptibles sur le développement général des zones rurales dans 44 municipalités des régions frontalières. A la suite de la mise en oeuvre, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, de trois projets quinquennaux successifs, 163 000 acres de plantations de pavot sont maintenant consacrées à des cultures marchandes. Des mesures sont également prises pour consolider davantage les progrès déjà accomplis et pour étendre ce type de projets de développement à d'autres municipalités dans les zones frontalières.

M. Gyaw (Myanmar)

Parallèlement à ces efforts nationaux, le Myanmar a déjà conclu des arrangements d'étroite coopération avec deux de nos voisins, la Chine et la Thaïlande. Ces arrangements comprennent l'échange d'informations sur le trafic de drogue et les activités connexes le long de nos frontières communes, la formation de personnel antidrogue et le transfert de technologie. Ils viennent compléter et renforcer les activités et programmes nationaux de lutte antidrogue menés par l'un et l'autre pays. Des plans sont en cours qui visent à conclure des arrangements de coopération similaires avec un autre pays voisin, la République démocratique populaire lao. Ces efforts sont actuellement entrepris sur une base bilatérale, mais devraient déboucher sur un arrangement de coopération plus large au niveau sous-régional.

Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent et des plans et programmes spécifiques auxquels nous avons l'intention de nous atteler énergiquement à l'avenir, nous avons de bonnes raisons d'espérer pouvoir éliminer complètement la culture du pavot et la menace des drogues illicites au Myanmar le plus rapidement possible.*

Le 27 mai 1990, pour la première fois en près de 30 ans, des élections générales multipartites ont été organisées dans mon pays avec succès pour répondre aux aspirations et aux souhaits ardents de la population du Myanmar. Cet événement historique est la réalisation de la promesse solennelle faite par le State Law and Order Restoration Council le jour même où il a assumé sa responsabilité nationale, et qui a été réaffirmée par la suite à plusieurs reprises. Les élections se sont déroulées en stricte conformité avec les lois et règlements électoraux, sous la supervision d'une Commission électorale indépendante composée de cinq membres. Que les élections se soient déroulées de façon juste et honnête est un fait incontestable, qui a été universellement reconnu par tous les partis politiques participant aux élections et par bon nombre de journalistes étrangers, représentant 32 agences de presse, qui ont observé les élections sur place.

Déjouant tous les sondages, 72,59 % des électeurs se sont rendus aux urnes le jour des élections, exerçant ainsi l'un de leurs droits les plus fondamentaux, à savoir le droit d'élire librement des représentants de leur choix à l'Assemblée nationale.

* M. Sardenberg (Brésil), assume la présidence.

M. Gyaw (Myanmar)

Ayant tenu sa promesse de tenir des élections multipartites libres et honnêtes, le State Law and Order Restoration Council prend actuellement des mesures fermes, systématiques et graduelles en vue de la création d'un Etat démocratique, stable et durable.

Des questions ont été soulevées ici et là concernant le transfert du pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu dans mon pays. A cet égard, je tiens à souligner que nos dirigeants ont donné à maintes reprises l'assurance que le State Law and Order Restoration Council transmettrait le pouvoir le moment venu à un gouvernement fort et stable, constitué conformément à la nouvelle constitution qui doit être rédigée.

Ceux qui ont soulevé ces questions semblent ne pas être au courant du processus juridique qui se déroule actuellement au Myanmar conformément à la loi électorale. En vertu des dispositions pertinentes de cette loi, un certain nombre de candidats ont soulevé des objections devant la Commission électorale contre leurs adversaires. Tant les pétitionnaires que les défenseurs représentent un vaste échantillon des partis politiques, y compris la National League for Democracy, le National Unity Party et quelques indépendants. Jusqu'à présent, le gouvernement a institué cinq tribunaux, composés notamment d'officiers de police à la retraite et de personnel de la fonction publique extrêmement respectables, pour enquêter sur ces objections. Les tribunaux sont actuellement réunis en audience. Il faut laisser la justice suivre son cours; les pétitionnaires doivent pouvoir exercer les droits qui sont légitimement les leurs en vertu de la loi électorale.

Un gouvernement fort et stable suppose une constitution forte et durable. L'étape suivante est donc nécessairement l'élaboration d'une telle constitution afin de pouvoir jeter les bases solides de l'Etat démocratique auquel aspire le peuple du Myanmar.

La nouvelle constitution doit être rédigée avec le plus grand soin de façon que les défauts et les lacunes de l'ancienne constitution de 1947, rédigée avant l'accession du Myanmar à l'indépendance, ne s'introduisent dans le nouvel instrument.

Il va sans dire que la nouvelle constitution doit être rédigée très soigneusement et de façon complète et systématique. Elle doit reposer sur un consensus national et doit être acceptable pour la majorité de la population du Myanmar ainsi que pour la majorité des races nationales vivant dans l'Union. Les autorités du Myanmar prennent, pas à pas, toutes les mesures nécessaires à cette

M. GYAW (Myanmar)

fin et ont l'intention de rencontrer les représentants élus de l'Assemblée nationale (Pyithu Hluttaw). Une convention nationale largement représentative sera convoquée pour discuter de tous les facteurs à prendre en considération lors de l'élaboration de la nouvelle constitution, travail qui sera confié à la responsabilité des représentants élus. Le State Law and Order Restoration Council et les services de défense feront tout leur possible pour les aider dans leur tâche.

En attendant qu'un gouvernement solide et constitutionnellement établi soit mis en place, le State Law and Order Restoration Council continuera de s'acquitter de ses responsabilités nationales, dont la plus importante est de sauvegarder les trois causes nationales principales, à savoir : empêcher la désintégration de l'Union, assurer la cohésion de la solidarité nationale et garantir la perpétuité de la souveraineté de notre pays.

Le Myanmar est connu pour sa culture unique au monde, dont les traits dominants sont la tolérance et la compassion. Cet environnement culturel est à la base du respect des droits de l'homme qui, non seulement sont protégés par la loi, mais sont honorés dans la pratique en tant que tradition. La discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, la religion ou le sexe, n'existe pas dans mon pays.

Nous avons coopéré étroitement avec la Commission des droits de l'homme, ses organes subsidiaires et le Centre des droits de l'homme de Genève et les avons renseignés sur la situation des droits de l'homme dans notre pays. Nous continuerons de le faire. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour informer l'Assemblée que le Gouvernement du Myanmar a donné son accord à la visite dans mon pays du Pr Sadako Ogata, expert indépendant nommé par la Commission des droits de l'homme, visite dont il se félicite. Elle arrivera bientôt au Myanmar pour s'acquitter de son mandat.

Des questions ont été soulevées ici et là à concernant les restrictions imposées à certaines personnes dans mon pays. Comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises, des mesures juridiques ont été prises contre ces personnes non point en raison de leurs activités politiques mais parce qu'elles avaient violé les lois en vigueur dans mon pays. Je tiens à souligner qu'il conviendrait d'établir une distinction entre le respect des droits de l'homme, d'une part, et le maintien de l'ordre conformément aux lois en vigueur, de l'autre. Chaque gouvernement a la responsabilité primordiale de maintenir l'ordre dans son pays et d'empêcher l'anarchie et le désordre. Je dois ajouter que les mesures qui ont été prises contre les personnes en question sont les plus clémentes prescrites par nos lois,

M. Gyaw (Myanmar)

alors que les actes perpétrés par ces personnes, y compris l'instigation du public à défier l'autorité légale et à constituer un gouvernement parallèle les rendaient passibles de peines beaucoup plus sévères en droit pénal.

Je n'ai guère besoin de souligner ici que notre entreprise nationale de création d'un Etat démocratique multipartite pacifique et prospère doit être accomplie par le peuple du Myanmar lui-même conformément à la vision du Myanmar et par des moyens de son choix, qui répondent aux conditions et aux circonstances spécifiques du pays. La meilleure façon pour la communauté internationale de contribuer à ce processus est de s'abstenir de s'ingérer ou de faire pression, sous quelque forme que ce soit, et de laisser le peuple du Myanmar suivre sa route jusqu'à ce qu'il réalise sa propre destinée d'Etat libre et démocratique.

M. RICARDO GARCIA (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Je souhaite que les paroles que je vais prononcer devant cette assemblée, qui est chargée d'examiner des problèmes graves et des situations délicates, constituent un fervent message de foi et d'espérance du Gouvernement dominicain, un message lancé depuis le coeur de la terre sur laquelle se sont installées les premières institutions après la découverte de l'Amérique et la rencontre des races et des cultures.

Permettez-moi maintenant, au nom de la République dominicaine, de féliciter sincèrement M. Guido de Marco de son élection à la Présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. L'Organisation, en lui conférant un tel honneur, reconnaît sa brillante carrière diplomatique et son dévouement à la cause de la paix.

Nous aimerions également faire part de nos félicitations au Président de la quarante-quatrième session, l'Ambassadeur du Nigéria, le major général Joseph Garba, pour l'excellent travail qu'il a réalisé et pour la sagesse et la discrétion dont il a fait preuve et qui lui ont permis de surmonter de nombreux obstacles.

De la même manière, nous voudrions réitérer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, qui n'a jamais épargné ses efforts en faveur de la paix mondiale. Il a effectué plusieurs voyages dans la zone tendue du Moyen-Orient, et il a établi des contacts personnels précieux visant à trouver une solution négociée à la crise qui touche la région et en particulier celle du golfe Persique.

Permettez-nous également d'exprimer la profonde satisfaction que ressent la République dominicaine à la suite de l'admission de la Namibie. Il y a longtemps que ce pays aurait dû occuper son siège au sein de cette organisation, et ce voeu est enfin devenu une réalité.

Nous voulons faire part de la profonde satisfaction que nous éprouvons en nous associant au sentiment de solidarité suscité au sein de cette assemblée par l'admission de la Principauté de Liechtenstein, qui a été accueillie avec tant d'enthousiasme comme Membre de cette famille des nations qui a ainsi atteint une plus grande dimension et une plus grande universalité.

A cette heure cruciale de l'histoire contemporaine notre organisation a un impératif catégorique : la mission sacrée de sauvegarder la paix à tout prix.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

Il est opportun de signaler qu'il y a à peine cinq ans, les tensions entre les puissances nucléaires s'aggravaient, la course aux armements augmentait fortement, représentant un grand danger pour le genre humain. Les conversations et les accords pour l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée montrent qu'avec la volonté politique il est possible de maintenir la paix.

L'invasion inattendue et brutale du Koweït par l'Iraq, qui a renversé son gouvernement légitime et violé la souveraineté d'une nation pratiquement sans défense, a été condamnée par toute la communauté internationale. L'ampleur de l'acte perpétré à tous les niveaux par l'impétueux dirigeant iraquien, sur lequel les yeux de l'humanité tout entière sont fixés avec épouvante, est telle que l'évolution de ces événements est imprévisible.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lui-même, M. Javier Pérez de Cuéllar, a fait part dans son discours inaugural de cette quarante-cinquième session, de sa préoccupation face à la crise du golfe Persique et au risque de la terrible conflagration qui pourrait s'ensuivre.

Face à cette situation, la République dominicaine, en tant que membre actif de la communauté des nations, appuie pleinement les termes et la portée des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité face à la grave violation que constitue l'attaque armée par laquelle la souveraineté d'un Etat a été usurpée et invoque le droit immanent de légitime défense, en tant que réponse obligatoire de la communauté internationale devant cette annexion grossière sans précédent.

En ce qui concerne notre pays, le Président de la République, M. Joaquín Balaguer, après sa réélection au mois de mai et sa prise de pouvoir à la mi-août de cette année, s'est attelé à une tâche ardue de modernisation de l'Etat dans tous les domaines, exécutant un plan d'ajustement économique et de concertation nationale entre les secteurs du travail, du patronat et le secteur public, qui devrait permettre de faire reposer notre économie sur des bases saines.

Néanmoins, notre pays se heurte, comme d'autres pays en développement, au problème sérieux de l'endettement extérieur qu'aggrave encore la persistance des prix faibles de nos exportations de produits de base. La dette est un lourd fardeau qui entrave notre croissance et notre développement. Les réformes économiques et d'ajustement structurel auxquelles il a été procédé ne peuvent être complètement efficaces que si les pays développés adoptent des mesures permettant d'alléger le poids insupportable de la dette. A cet égard, nous nous félicitons

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

beaucoup de l'initiative prise par le Président Bush d'annuler partiellement la dette consentie à des conditions de faveur, et nous demandons aux pays créanciers de mettre en oeuvre des programmes semblables visant à réduire ou à annuler la dette grâce à l'aide publique. En effet cette dette ne peut être remboursée et le problème est devenu tel qu'il ne peut être résolu que par la coopération internationale.

Il faut signaler que le Chef de l'Etat dominicain a obtenu des résultats extrêmement positifs dans l'application de sa politique visant à doter le pays de l'infrastructure nécessaire à sa croissance et à son développement ultérieur. A ce sujet, nous mentionnerons la construction de logements, d'hôpitaux, d'installations sportives, d'écoles, de chemins vicinaux, d'aqueducs et de barrages. De même, son gouvernement jouit de la reconnaissance générale en raison des résultats notables qu'il a remportés dans la création de nouvelles zones franches ou de libre échange dans différentes régions de notre pays. Il est également considéré comme le véritable artisan et le principal promoteur du tourisme et du développement croissant de son infrastructure dans notre pays.

Cette gigantesque oeuvre de rénovation nationale a été possible grâce au climat démocratique, au climat de confiance et de sécurité qui ont prévalu dans notre pays et grâce au fait que le gouvernement respecte sans réserve le libre exercice des droits de l'homme, depuis le droit fondamental, le droit à la vie, jusqu'à la liberté d'expression et de pensée sans aucune restriction.

Ainsi, se traduisent dans la réalité les nobles principes inscrits dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans les pactes internationaux qui traitent de la question.

Tout étranger qui pose le pied sur le territoire de la République dominicaine peut constater que sa réputation de nation hospitalière est justifiée, et qu'elle jouit de la tranquillité et de l'ordre sous la protection la plus absolue des autorités compétentes.

Nous avons toujours été opposés à toute forme de discrimination raciale, parce que celle-ci constitue une violation flagrante des droits de l'homme. A cet égard, il y a lieu d'être satisfait du profond changement intervenu dans les politiques du Président d'Afrique du Sud Frederik de Klerk, et du fait qu'il a admis devant la presse la possibilité d'accorder le droit de vote à tous les candidats de toutes races, ce qui semble amorcer le processus qui finira par éliminer le système honni de l'apartheid.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

Tout acte de discrimination, quelle que soit sa forme ou sa nature, et indépendamment de la personne ou de l'entité à l'encontre de laquelle il est perpétré, est condamnable et contraire à la morale et au droit. A la lumière de cette réflexion, la délégation de la République dominicaine considère que la résolution qui considère que le sionisme est une forme de racisme constitue en soi un acte de caractère discriminatoire et nous estimons par conséquent qu'elle doit être annulée.

L'unification de la péninsule Coréenne est une question qui suscite un très vif intérêt de la part de la communauté internationale. La République dominicaine se félicite des progrès réalisés par les communautés de la Corée du Sud et de la Corée du Nord dans les domaines de coopération économique et d'échanges culturels, dans le cadre du processus de rapprochement, fondé sur le dialogue et la négociation entre les deux parties, qui pourrait aboutir à la réunification de la Corée. Par conséquent, en attendant que cette unité soit réalisée nous sommes pour l'admission de la Corée du Sud aux Nations Unies.

L'unification de l'Allemagne, dont il n'est pas besoin de souligner ici l'importance extraordinaire, constitue un véritable jalon dans l'histoire des Nations Unies, car elle représente le cas le plus remarquable d'intégration et de réconciliation nationale de la période d'après-guerre. Elle montre tout ce qui peut être accompli grâce à la fraternité et la solidarité, elle constitue l'exemple le plus frappant d'intégration dans cette nouvelle ère de changements et d'ouvertures vers un avenir meilleur pour l'humanité.*

Conscient du très grave problème que représentent l'abus et le trafic illicite de stupéfiants, le Gouvernement de la République dominicaine applique des mesures rigoureuses pour lutter contre ce fléau qui afflige si cruellement l'humanité. Les autorités de mon pays mènent des campagnes actives de prévention contre l'abus des stupéfiants, tout en appliquant des mesures administratives, judiciaires et législatives énergiques contre la production, l'abus, la commercialisation et le trafic illicite de drogues.

Il me semble pertinent d'aborder maintenant une question d'actualité, à savoir le processus de transition vers un système démocratique qui est en cours depuis quelque temps en République haïtienne. A cet égard, ma délégation se félicite des

* Le Président assume la présidence.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

progrès encourageants réalisés dans la préparation des élections présidentielles qui se dérouleront prochainement dans ce pays. C'est pourquoi la République dominicaine appuie l'aide que fournissent les Nations Unies sous la forme d'observateurs désignés par l'Organisation pour aider la nation haïtienne au cours des élections.

Il se trouve que la République haïtienne et la République dominicaine partagent la même île, et qu'elles ont traversé les mêmes vicissitudes au cours de leurs étapes respectives qui les ont menées vers le statut d'Etats indépendants et souverains. C'est pourquoi nous sommes particulièrement soucieux de voir ce pays frère accéder à une stabilité institutionnelle. Mais l'intérêt primordial de notre pays ne se limite pas seulement à l'aspect que je viens d'évoquer, il concerne également le développement politique et économique de ce pays.

Haïti a besoin du soutien de toute la communauté internationale étant donné que jusqu'à présent, nous, les pays du continent, nous sommes limités à soulever les problèmes sans chercher à leur trouver des solutions appropriées. C'est pourquoi nous estimons qu'il est temps de discuter de cette situation si délicate devant l'Assemblée. Elle sort du cadre national, voire même régional, pour se transformer en une question digne de recevoir l'attention de la communauté internationale.

La République dominicaine connaît le problème de ce pays voisin et, consciente de sa responsabilité historique, elle a dû recevoir une vague constante de citoyens haïtiens migrants dont le nombre s'élève à plus d'un million et qui sont en concurrence libre avec la main-d'oeuvre dominicaine. Le pays accepte cette migration en vertu de l'un des principes fondamentaux de sa politique extérieure selon lequel la solidarité est l'expression la plus noble de la convivialité. Ainsi les ressortissants haïtiens jouissent des mêmes avantages et prérogatives que les Dominicains dans un climat de sécurité et de respect, sans aucune discrimination.

Nous tenons à dire enfin qu'au fur et à mesure où seront surmontés les obstacles qui entravent la pleine réhabilitation de Haïti, les perspectives d'une coopération accrue s'élargiront progressivement pour ces deux peuples qui pourront alors de concert réaliser leurs idéaux les plus chers et leurs aspirations nationales les plus élevées.

M. Ricardo Garcia (Rép. dominicaine)

Pour terminer, j'ajouterai que nous sommes convaincus que l'ONU est le véritable garant de l'inestimable trésor que constituent les valeurs élevées et exaltées à l'aube d'une nouvelle ère d'harmonie et de paix. Cet éveil lumineux de la conscience universelle reflète l'apparition d'une ère fondée sur les grands principes consacrés dans la Charte de cette noble institution, berceau de tous les espoirs et aspirations de l'humanité.

M. De L'ESTRAC (Maurice) (interprétation de l'anglais) : Nous nous réjouissons de voir la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale présidée par une éminente personnalité de Malte, une île dont la participation active aux affaires internationales est bien connue et qui, tout comme Maurice, se trouve au carrefour de nombreuses civilisations. Je suis convaincu, Monsieur le Président, que l'expérience et la sagesse que vous mettez au service de cette haute fonction enrichiront nos débats et nous aideront à faire respecter les principes de notre organisation pendant cette période éprouvante où la sécurité des petits pays est menacée.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole à cette assemblée, je suis personnellement heureux de dire combien nous sommes fiers d'appartenir à une organisation qui inspire aujourd'hui respect et crédibilité.

En tant que représentant d'un petit Etat ouvert, démocratique et multiracial, dépourvu de toute capacité de défense, je suis heureux de constater que l'appartenance à l'ONU offre des espoirs et que les Nations Unies disposent des moyens nécessaires pour protéger le droit international. Il est réconfortant de constater que notre organisation, qui a le devoir de faire respecter le droit, a également la capacité de le faire appliquer et de garantir le respect du droit des Etats, petits et grands, du nord au sud, d'exister dans la paix et l'harmonie.

On ne soulignera jamais assez que cette nouvelle capacité apportera aux petits Etats Membres - qui après tout constituent la majorité de l'Organisation des Nations Unies - un sentiment de sécurité fondé sur le droit de vivre en paix, comme le stipule notre Charte.

M. De l'Estrac (Maurice)

Je ne crois pas qu'il soit injuste de rappeler qu'une telle situation est relativement nouvelle. L'histoire récente abonde d'exemples où la communauté internationale était malheureusement incapable non seulement d'énoncer clairement le droit, mais d'assumer également ses obligations et de faire respecter ses règles, pourtant acceptées par tous.

Plus libérée maintenant de ces contraintes passées, dont les petits Etats étaient souvent les instruments involontaire, notre organisation, avec sa nouvelle unité, sa nouvelle cohésion, a aujourd'hui les moyens d'atteindre son objectif premier.

D'autre part, n'oublions pas que la cohésion apparente de la communauté internationale et la volonté manifestée par les Nations Unies sont encore précaires. On pourrait se demander si la démonstration sans précédent de solidarité internationale dans la crise actuelle du Golfe n'est pas motivée aussi bien par des intérêts cupides que par un respect du droit international.

Il est donc impérieux que nous fassions preuve d'un sens renouvelé de notre attachement aux principes fondamentaux chaque fois que le droit est violé. Rappelons-nous que les Nations Unies ont déjà à leur crédit le règlement efficace de conflits sérieux, et nous tenons ici à rendre hommage au Secrétaire général pour le zèle, le dévouement et la clairvoyance dont il a fait preuve en sa qualité de chef de notre organisation.

Malheureusement, des crises non réglées jettent une ombre sur la bonne foi de notre organisation. L'inégalité entre les peuples abonde encore dans le monde entier. Les Palestiniens, les Libanais, les Fidjiens, opprimés par des forces brutales et inhumaines, méritent très certainement notre solidarité au même titre que le peuple koweïtien.

Imbu de cet idéal, Maurice a fermement condamné l'invasion du Koweït par l'Iraq et se joint aux appels lancés en faveur du rétablissement de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Koweït. Nous avons entretenu de bonnes relations avec les deux pays. Le Koweït nous livrait la moitié de nos besoins en pétrole. Nos relations politiques et diplomatiques avec l'Iraq ont été amicales. Bien que la paix semble encore illusoire, nous nourrissons l'espoir que la réconciliation permettra d'éviter le déclenchement d'hostilités. Donnons à la diplomatie une chance et évitons ainsi les conséquences sévères que cela aurait pour le Proche-Orient et le reste du monde.

M. De l'Estrac (Maurice)

Le conflit dans la région du Golfe semble d'autant plus aberrant à un moment où des événements d'une portée historique ont lieu en Europe et ailleurs dans le monde en faveur de la paix et de la réconciliation. Les nouveaux liens d'amitié qui ont été tissés entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, sous l'inspiration des Présidents Gorbatchev et Bush, la fin de l'ère de la guerre froide et des conflits idéologiques, le triomphe de la liberté et de la démocratie dans le monde ont fait naître les espoirs d'une nouvelle phase de développement fondée sur la paix. Les pays les plus pauvres, délivrés du fardeau de guerres menées par pays interposés, qui ont détourné tant de leurs maigres ressources, pourront maintenant s'attaquer à des tâches prioritaires dans la lutte contre le sous-développement et la pauvreté. Hélas, la crise du Golfe nous a immédiatement ramenés à la réalité. A la fin du conflit Est-Ouest pourrait bien faire suite une ère mettant en péril la sécurité des petits Etats face aux visées ambitieuses de voisins et adversaires puissamment armés.

Trop souvent notre désir de solutions mondiales ne s'accompagne pas de la volonté politique. Jusqu'à présent, les négociations internationales sur les questions économiques et de développement, le commerce, le problème de la dette et l'environnement ont abouti à de longs débats, mais à peu de percées réelles. Le monde semble être dépassé par le rythme de l'évolution de l'histoire et les pays semblent se replier derrière de vieux réflexes.

Nulle part cela n'est mieux illustré que dans le domaine du désarmement et de la sécurité, où la menace de la guerre et de l'agression demeure. Les petits Etats sont particulièrement vulnérables à la menace que représente l'émergence du monde multipolaire. La capacité de certains Etats à acquérir d'énormes arsenaux modernes pour les utiliser dans des conflits régionaux, représentera un des périls les plus sérieux pour la sécurité des petits Etats.

Des événements tels que la conclusion du Traité de 1987 sur les missiles nucléaires de portée intermédiaire, les négociations sur la réduction des armes stratégiques et la diminution des forces classiques en Europe sont encourageants. La communauté internationale ne devrait pas oublier les dangers réels qui menacent la paix au niveau régional et devrait les traiter de façon concrète.

A cet égard, ma délégation souhaite rappeler son attachement à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien. Mon gouvernement regrette le retrait des grandes puissances occidentales du Comité spécial sur l'océan Indien à un moment

M. De l'Estac (Maurice)

où des progrès réels étaient à portée de la main, et nous exprimons l'espoir que les récents événements survenus dans le Golfe vont les convaincre de la nécessité urgente de travailler en faveur de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien.

Ceux qui lancent des appels à la solidarité internationale et à l'appui en temps d'épreuves ne peuvent se permettre d'ignorer les justes aspirations des plus petites nations à la paix. Les pays de la région doivent reconnaître qu'une certaine souplesse est nécessaire pour surmonter des questions controversées et promouvoir la cause de la paix et de la sécurité dans notre partie du monde. Les efforts du Comité spécial à ce stade ne devraient pas être sapés, et toutes les voies vers le progrès doivent demeurer ouvertes.

Des négociations réelles sur une zone de paix pourraient aboutir à des progrès significatifs dans d'autres domaines, comme le désarmement naval. Les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité pourraient réduire les risques d'incidents et de confrontations en mer, améliorer la sécurité des Etats côtiers et contribuer à un environnement régional plus sûr.

S'agissant de la question de l'océan Indien, nous souhaitons réitérer notre revendication juste et justifiée sur l'archipel Chagos, y compris Diego Garcia, et exprimons notre profonde reconnaissance aux membres du Mouvement des non-alignés et à l'Organisation de l'unité africaine ainsi qu'aux autres pays amis de leur appui chaleureux.

M. De l'Estrac (Maurice)

Nous accordons également une grande importance aux négociations en cours à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à son extension éventuelle en 1995. A une époque où les armes modernes sont de plus en plus multidimensionnelles et technologiquement perfectionnées, la prolifération des armes nucléaires représente une menace importante à la sécurité de tous les Etats.

Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient donc manifester une plus grande volonté de réduire leurs arsenaux et de s'engager en faveur d'un processus de désarmement en offrant, par ailleurs, des assurances spécifiques de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires. De la même façon, des limitations et un contrôle devraient être exercés pour d'autres armes de destruction massive. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la Conférence d'amendement sur le Traité d'interdiction partielle, l'an prochain, devrait être pleinement encouragée.

L'événement le plus remarquable sur notre continent a été l'accession à l'indépendance de la Namibie, après des années de lutte incessante. Nous souhaitons une bienvenue chaleureuse et fraternelle à la Namibie. La libération de Nelson Mandela a été un autre jalon important. Son discours historique du haut de cette même tribune a démontré la conviction de sa longue lutte héroïque contre le fléau de l'apartheid.

La situation en Afrique du Sud demeure précaire en dépit des progrès authentiques vers un règlement politique pacifique négocié. Nous estimons que l'on doit encourager avec prudence tous nouveaux progrès de ce genre jusqu'à ce qu'ils deviennent permanents et irréversibles, et conduisent à l'élimination complète de l'apartheid. Il n'y a donc pas lieu à ce stade de relâcher hâtivement la pression internationale.

La violence et la tentation d'exploiter les divisions internes pourraient facilement mettre en danger les chances de paix et de stabilité. L'accord conclu en août entre l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) et le Gouvernement sud-africain représente le meilleur espoir d'une abolition totale de l'apartheid et de l'établissement d'une société démocratique non raciale en Afrique du Sud. Toutes les parties réellement attachées à une solution pacifique devraient oeuvrer à l'élaboration d'une nouvelle constitution qui réponde aux espoirs et aux aspirations du peuple de l'Afrique du Sud dans son ensemble. L'émergence d'une Afrique du Sud forte, unie, multiraciale et démocratique apportera la paix et la stabilité dans la région et contribuera de façon importante à l'économie mondiale.

M. De l'Estnac (Maurice)

A un niveau plus large, 1989 et 1990 ont vu se produire des événements qui ont abouti à une restructuration fondamentale du système politique mondial. Aujourd'hui, plus que jamais, l'interdépendance des nations est la base de relations internationales fructueuses. Tant au niveau international que régional, cette organisation unique que sont les Nations Unies représente l'instrument approprié pour une action collective, en particulier aux heures de crise et de détresse.

Ainsi, les Nations Unies ont lancé des opérations couronnées de succès en Namibie et en Amérique centrale. Je suis persuadé que les Nations Unies peuvent jouer un rôle crucial dans la solution de grands conflits régionaux, notamment au Cambodge, où certains développements encourageants sont intervenus à la réunion de Jakarta.

Au Moyen-Orient, nous nous félicitons du nouveau dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur cette question. Nous sommes plus que jamais convaincus qu'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, représente la seule perspective d'un règlement global, reconnaissant les droits inaliénables du peuple palestinien, et d'une paix durable dans la région.

Nous espérons également qu'un dialogue réel et des consultations répondant aux aspirations légitimes du peuple coréen vont ouvrir la voie, dans un avenir pas trop lointain, à une réunification pacifique de la Corée.

Dans ce contexte, mon pays examinera favorablement la demande d'admission de la République de Corée en tant que Membre de notre organisation sans que cela mette en péril l'objectif de l'unification et sans que cela exclue l'entrée simultanée de la République démocratique populaire de Corée aux Nations Unies.

Il ne faut pas perdre de vue les rapports existant entre le désarmement et le développement. Il est bien connu que les pays en développement consacrent quelque 200 milliards de dollars par an à leurs armements, somme qui représente quelque 20% de leurs budgets. On peut admettre que les besoins en matière de sécurité des Etats varient considérablement en raison de facteurs géopolitiques, mais ces dépenses représentent quand même un chiffre astronomique. C'est un gaspillage de ressources si l'on considère qu'il existe une sortie négative des pays en développement de quelque 50 milliards de dollars par an, uniquement pour assurer le service de la dette. On ne peut permettre que cette situation se poursuive. La solution est aussi bien économique que politique.

M. De l'Estrac (Maurice)

Au début de cette année, à la dix-huitième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, laquelle, pensons-nous, devrait fournir des orientations appropriées pour l'élaboration et l'adoption à l'Assemblée d'une stratégie internationale du développement dans le contexte de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

L'économie mondiale devenant de plus en plus intégrée, la communauté internationale a besoin d'un cadre cohérent pour traiter les grandes questions économiques de la planète. A cet égard, les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Paris, sont particulièrement importants. Nous nous félicitons de l'adoption d'un nouveau programme d'action pour l'allègement de la dette et les autres mesures concrètes prises pour soulager la misère économique des pays les moins avancés.

Les pays les moins avancés requièrent en outre de meilleures possibilités de diversification commerciale, un accès préférentiel aux marchés et des investissements accrus en capital. C'est la seule façon pour eux de surmonter leurs graves problèmes structurels, de développer leurs ressources humaines et d'atteindre un taux de croissance soutenu.

Les Nations Unies ont également accueilli en juin de cette année une réunion sur les pays en développement insulaires organisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les petits pays insulaires qui appartiennent pour la plupart à la catégorie des pays les moins avancés souffrent d'incapacités intrinsèques qui entravent sévèrement leurs options de développement déjà limitées dans une conjoncture économique défavorable. Ce fait n'a malheureusement pas encore été reconnu. Nous devons donc poursuivre nos efforts dans cette direction grâce à une coopération et des échanges plus étroits entre les différents groupes insulaires, dont l'importance dans les diverses régions du monde a été jusqu'ici sous-estimée.

M. De l'Estrac (Maurice)

Je suis conscient que votre pays, Monsieur le Président, a pris l'initiative d'organiser une autre réunion de ce genre pour l'année prochaine et qu'il joue un rôle important dans l'amélioration des relations entre petits Etats insulaires handicapés par l'éloignement et l'isolement.

La liberté des échanges est la pierre angulaire de la coopération. Pour les petites nations insulaires qui sont économiquement interdépendantes et extrêmement vulnérables aux facteurs extérieurs, l'élaboration d'un système de commerce multilatéral plus ouvert, plus viable et plus durable est essentielle. Tout comme l'est aussi la stabilité économique. L'Uruguay Round a été entrepris pour s'attaquer à de sérieuses difficultés dans ce domaine. La libéralisation générale des échanges au cours des dernières années a été constamment sapée par le protectionnisme et un affaiblissement des règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Les pays en développement surtout ont souffert de cette instabilité et de ce manque de discipline dans le système des échanges. Leurs efforts en vue de mettre en oeuvre une politique de commerce et non d'assistance sont contrecarrés par de nouvelles formes de protectionnisme. Le commerce dans des secteurs comme le textile, le vêtement, la chaussure et l'agriculture, où les pays en développement ont un avantage comparatif, a particulièrement fait l'objet d'un traitement discriminatoire. De telles pratiques ont fortement nui à la capacité des pays en développement de surmonter leurs problèmes de la dette extérieure et de stimuler leur croissance et leur développement économiques.

Les économies des pays en développement se sont encore détériorées davantage dans la foulée de la crise du Golfe. Pour éviter une situation catastrophique, la communauté internationale se doit de fournir des efforts spéciaux pour aider les pays en développement touchés négativement par l'escalade des prix du pétrole. A cet égard, nous lançons un appel particulier en faveur de la mise sur pied d'un fonds de secours multilatéral pour contribuer à la solution des problèmes économiques supplémentaires auxquels ces pays doivent faire face.

D'autres négociations tout aussi cruciales auront lieu en 1992, au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous espérons que les obstacles seront surmontés. Le Comité préparatoire de la Conférence a déjà soumis des propositions détaillées en vue d'assurer des discussions fructueuses sur un vaste ordre du jour.

M. De l'Estrac (Maurice)

Il y a une limite à l'ampleur de la pression écologique que peut endurer notre planète. Les dommages irréversibles infligés quotidiennement aux forêts et à l'atmosphère, le problème de la pollution marine causée par les déversements excessifs de déchets industriels toxiques et la surexploitation des ressources halieutiques devraient nous aider à tirer les leçons nécessaires avant qu'il ne soit trop tard. Le succès de la Conférence dans la conception de stratégies visant à arrêter et inverser les effets de la dégradation de l'environnement exigera de la volonté et des sacrifices politiques, car l'avenir de notre seule planète, la Terre, en dépend.

Depuis quelques années, l'ONU a dû faire face à des problèmes de plus en plus difficiles. Nous sommes confiants que, dans cette ère nouvelle de changements historiques, notre organisation continuera à jouer un rôle actif dans la réalisation des objectifs de notre charte.

DECLARATION DU GENERAL DE DIVISION JUSTIN METSING LEKHANYA, PRESIDENT DU CONSEIL MILITAIRE ET DU CONSEIL DES MINISTRES DU ROYAUME DU LESOTHO

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée entendra maintenant une déclaration du Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho.

S. E. le général de division Justin Metsing Lekhanya, Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au général de division Justin Metsing Lekhanya, Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

M. LEKHANYA (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi de vous offrir, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous savons que vous avez les qualités voulues pour diriger les travaux de notre assemblée vers le succès que nous prévoyons.

Permettez-moi également, en ce début de session, de rendre hommage à votre prédécesseur, le général de division Joseph Garba, ancien représentant de la République fédérale du Nigéria, pour la manière efficace avec laquelle il a dirigé les travaux de la dernière session.

M. Lekhanya (Lesotho)

L'occasion propice offerte par cette session de l'Assemblée générale, qui marque le début de la dernière décennie du XXe siècle, devrait être un moment unique pour tous, un moment pour réfléchir alors que nous cherchons collectivement à construire un avenir nouveau et meilleur pour l'humanité.

La quarante-cinquième session se tient alors que se produisent dans le monde des événements qui feront date partout et que l'ordre politique international se restructure dans la voie d'une paix et d'une stabilité internationales durables et vers une compréhension mutuelle et une coopération à l'intérieur de la communauté mondiale des nations. Nous commençons une nouvelle décennie au seuil d'un nouvel ordre politique mondial, prêts à assister au triomphe de la vision du monde figurant dans la Charte des Nations Unies.

L'effondrement de l'édifice issu de la guerre froide ne doit pas seulement constituer une invitation à nous débarrasser des derniers vestiges de cette période, mais doit aussi renouveler et inspirer notre résolution à consolider le nouvel esprit de coopération en donnant aux décisions de cette assemblée un effet pratique. De plus, cet effondrement doit mettre en relief l'urgence d'augmenter l'efficacité de notre organisation dans l'accomplissement de ses nobles tâches.

Nous observons avec une très vive préoccupation que, malgré les efforts individuels et collectifs entrepris pour revigorer les économies du monde en développement, la situation socio-économique s'aggrave, surtout en Afrique. Le problème de l'endettement extérieur persiste toujours, et les pays en développement continuent à être des exportateurs nets de ressources à destination des pays développés et des institutions financières multilatérales. Les programmes d'ajustement structurel entrepris par la plupart des pays africains sous l'égide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, à un coût social et politique très élevé dans la majorité des cas, n'ont pas encore donné de résultats appréciables.

M. Lekhanya (Lesotho)

Nous sommes convaincus que la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, adoptée récemment lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, fournira un cadre non seulement pour la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, mais également pour un nouvel ordre du jour concernant les questions liées à la coopération économique et au développement.

L'année 1990 marque le terme du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Lors de l'examen final du Programme au cours de la présente session de l'Assemblée, il faudra également procéder à un examen critique des mesures nécessaires à l'accélération de la croissance économique et du développement de l'Afrique dans les prochaines années.

L'année 1990, qui marque également le quarantième anniversaire du programme de coopération technique multilatérale, est une importante occasion pour la communauté internationale de renouveler son attachement aux idéaux du multilatéralisme. Le succès de la mission historique du Programme des Nations Unies pour le développement dans les pays en développement est dû, dans une large mesure, aux caractéristiques essentielles de son assistance, à savoir la capacité de répondre aux circonstances et aux priorités particulières des pays bénéficiaires et le caractère gratuit de ses programmes d'appui. Nous exhortons les pays donateurs, particulièrement les pays développés, à fournir un appui financier accru au Programme des Nations Unies pour le développement.

Le Lesotho s'associe au consensus mondial sur la nécessité urgente de déployer des efforts concertés à l'échelon international pour sauver notre planète de la catastrophe qui se profile à l'horizon du fait de la détérioration de l'environnement mondial. Un certain nombre d'initiatives régionales ont été prises pour faire ressortir à quel point il est nécessaire d'accorder la priorité aux questions liées à l'environnement, y compris la Déclaration des chefs d'Etat africains adoptée en juillet de l'année dernière à l'occasion de l'Année africaine de l'environnement. L'initiative la plus importante reste cependant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en 1992. Nous espérons que la Conférence aboutira à l'adoption d'un plan d'action mondial en vue de l'harmonisation des activités en matière de développement humain et de gestion rationnelle de l'environnement.

M. Lekhanya (Lesotho)

Le Lesotho demeure convaincu que l'ordre politique mondial naissant de partenariat et d'efforts collectifs nécessaires pour faire face aux problèmes mondiaux ne pourra survivre aux turbulences de la conjoncture actuelle s'il ne repose sur la reconnaissance universelle de la primauté du droit dans les relations internationales. C'est pour cette raison que nous accordons une grande importance à la décision de l'Assemblée de proclamer la décennie commençant en 1990 Décennie des Nations Unies pour la paix et le droit international.

A ce stade critique de l'évolution de l'histoire de l'humanité, nous devons accorder un appui collectif accru aux efforts entrepris dans diverses régions du globe en vue de forger pour l'humanité un avenir dans lequel le bien-être et la dignité de la personne humaine occuperont la première place.

La communauté internationale faillirait à sa responsabilité si elle n'apportait pas un appui concret, tant moral que matériel, aux peuples de l'Europe de l'Est, de l'Afrique et de l'Amérique latine engagés dans un processus de transformation socio-économique par la démocratisation et le renforcement des institutions démocratiques et si elle ne leur manifestait pas sa solidarité. Ces efforts ne seront couronnés de succès que si l'on reconnaît dûment les réalités qui prévalent dans chaque pays ainsi que le droit de chaque nation de développer ses institutions démocratiques en fonction de son propre environnement socio-économique.

Le lien qui existe entre la démocratie et le développement a été établi depuis longtemps. L'initiative entreprise par le Lesotho pour qu'en juin 1992 le pays soit complètement revenu à la démocratie s'inscrit dans ce contexte. A cette fin, une assemblée constituante composée de personnalités représentant pratiquement tout l'éventail politique du Lesotho a décidé de mettre au point une nouvelle Constitution au Lesotho, en prenant comme modèle la Constitution établie en 1966 au moment de l'indépendance, laquelle reposait sur la démocratie multipartite.

L'intérêt que nous portons au domaine humanitaire ne devrait cependant pas nous amener à nous concentrer uniquement sur les questions de démocratie. Nous saluons la convocation, récemment, du Sommet mondial pour les enfants et l'Adoption de la Déclaration mondiale et du Plan d'action en faveur de l'enfant qui constituent, à notre avis, un nouveau cadre pour les efforts collectifs que nous déploierons en vue d'assurer un avenir meilleur à nos enfants dans les années 90 et au-delà.

M. Lekhanya (Lesotho)

La préoccupation que nous inspire la détérioration de la situation des réfugiés, particulièrement en Afrique et dans d'autres régions en développement du monde, n'a pas diminué. A cet égard, nous sommes considérablement encouragés par la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine publiée en juillet de cette année, Déclaration dans laquelle ils se sont notamment engagés à redoubler d'efforts en vue d'éliminer les causes qui sont à l'origine du problème des réfugiés en Afrique.

Malgré les changements rapides qui transforment actuellement la face politique du globe et le nouveau climat de rapprochement et de réconciliation qui est en train de s'instaurer, on ne peut manquer de remarquer que la nouvelle détente conserve une portée limitée et que les progrès réalisés sur la voie d'une réduction des arsenaux de guerre et de destruction massive existant dans le monde restent lents.

Nous nous félicitons de la percée dramatique réalisée par les superpuissances sur la question de la réduction des armes nucléaires. Malheureusement, nous assistons parallèlement à une dangereuse escalade de la prolifération de la technique en matière d'armes nucléaires et chimiques. A cela vient s'ajouter l'accélération de la course où se sont engagés certains pays, y compris les pays en développement, aux fins d'une accumulation d'armements classiques, entraînant ainsi un gaspillage de ressources rares nécessaires au développement.

Le Lesotho attend impatiemment la conclusion, le plus rapidement possible, d'une convention internationale sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, question qui est à notre avis l'une des plus importantes dont soit saisie l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

Les événements survenus récemment dans le monde font clairement apparaître la nécessité d'un mécanisme efficace capable d'assurer la sécurité des petits pays conformément au droit international et qui garantisse non seulement leur protection mais également leur capacité de prospérer en sacrifiant le moins possible leur développement économique pour assurer leur survie. Ce qui montre à quel point il importe que l'Organisation adopte une double stratégie prévoyant, d'une part, l'élaboration d'accords internationaux sur les garanties de sécurité au profit de ces pays et, d'autre part, l'établissement, sous les auspices des Nations Unies, d'un mécanisme grâce auquel une partie des ressources libérées par les mesures de désarmement pourraient être consacrées au développement économique et social de tous les peuples, notamment ceux des pays les moins développés.

M. Lekhanya (Lesotho)

Alors que le monde s'écarte des voies de l'affrontement et se désengage des conflits régionaux, la sous-région de l'Afrique australe ne s'est pas tenue à l'écart de ces influences positives. Nous avons assisté en Namibie à la victoire de la lutte du peuple namibien pour son droit à l'autodétermination ainsi qu'au triomphe des principes de la Charte des Nations Unies sur le fléau du colonialisme.

Le Lesotho continue d'espérer que tous les Etats Membres de notre organisation continueront à faire preuve de la solidarité et de la volonté indispensables pour que notre responsabilité collective envers la Namibie soit finalement assumée, laquelle consiste à lui venir en aide avec les ressources matérielles nécessaires au renforcement de son indépendance.

M. Lekhanya (Lesotho)

La communauté internationale et le peuple d'Afrique du Sud ont parcouru un long chemin dans la lutte contre l'apartheid. Seules sa volonté et sa conviction dans son droit à la liberté ont pu soutenir ce peuple dans une lutte aussi amère et décisive, qui a duré près d'un demi-siècle. Il y a fort longtemps que cette assemblée a déclaré que l'apartheid était un crime contre l'humanité, mais c'est seulement l'année dernière, au cours d'une session extraordinaire, qu'elle a été saisie de la question de son élimination.

Par conséquent, nous ne pouvons que nous féliciter des événements positifs longuement attendus qui interviennent aujourd'hui en Afrique du Sud en faveur de l'élimination de l'apartheid grâce au dialogue et à la négociation pacifique. L'ouverture du dialogue entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Gouvernement sud-africain à Grootte Schuur et, plus tard, à Pretoria, a été un événement qui fait date, et nous espérons qu'il marquera le début de pourparlers constitutionnels de fond en vue de la création d'une Afrique du Sud juste et démocratique.

Nous félicitons M. Nelson Mandela et les dirigeants de l'ANC pour la dignité et les qualités politiques dont ils ont fait preuve pour promouvoir la cause de la paix, de la justice et de la liberté depuis leur libération ou leur retour d'exil. Parallèlement, nous nous félicitons de leur détermination inébranlable à confier à l'histoire les souvenirs amers du passé et à canaliser leurs énergies vers la création d'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique.

Nous demandons à toutes les organisations anti-apartheid, en particulier à l'ANC et au Pan Africanist Congress of Azania (PAC), de coordonner leurs efforts et d'adopter, par un large consensus, des stratégies pour mettre fin à l'apartheid de façon négociée. Nous reconnaissons que la nécessité s'impose de toute urgence pour la communauté internationale de renforcer son soutien financier à ces organisations afin de les aider à consolider ou à reconstruire leurs structures politiques internes en Afrique du Sud.

Il faut admettre que les piliers de l'apartheid sont toujours en place et que la voie à parcourir est non seulement difficile mais aussi très incertaine. Nous avons de bonnes raisons, cependant, de croire que le Président d'Etat, F. W. De Klerk, a joué un rôle majeur dans la création d'un nouveau climat d'espoir pour l'Afrique du Sud, et pour cela, il mérite l'encouragement de cet organe.

M. Lekhanya (Lesotho)

Le Lesotho est toujours profondément préoccupé par la vague actuelle de violence entre les communautés noires en Afrique du Sud qui, si elles restent incontrôlées, peuvent retarder le processus de négociations en vue de l'éradication totale de l'apartheid.

Nous nous félicitons des initiatives prises par les Gouvernements angolais et mozambicain pour résoudre leurs problèmes internes grâce à un dialogue pacifique. Nous espérons que la communauté internationale continuera d'appuyer ces efforts en mettant à profit l'esprit de paix et de coopération internationales qui prédomine actuellement.

En ce qui concerne la situation au Libéria, nous ne pouvons que faire part de notre soutien aux initiatives visant à mettre un terme à la guerre civile dans ce pays frère.

Le Royaume du Lesotho a toujours été convaincu qu'une solution durable à la question du Sahara occidental ne peut être réalisée que grâce aux négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario. Nous continuons d'appuyer tous les efforts positifs déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par le Mouvement des pays non alignés, visant à trouver une solution durable à la question du Sahara occidental, et à faire en sorte, notamment, que les conditions nécessaires à la tenue d'un référendum national soient instaurées sans aucune contrainte, quelle qu'elle soit.

Nous nous félicitons de constater que toutes les parties au conflit au Cambodge prennent de plus en plus conscience que le temps est venu de répondre positivement aux efforts internationaux déployés pour aider à un règlement négocié et global du problème cambodgien. Nous espérons que le Conseil national suprême qui vient d'être créé se montrera à la hauteur de nos espoirs et oeuvrera à la réconciliation nationale et au rétablissement rapide de la paix et de la démocratie dans le pays.

Nous sommes préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de paix au Moyen-Orient et par la tension accrue qui en résulte. L'Assemblée a l'obligation de redonner un nouvel élan aux efforts positifs que l'Organisation des Nations Unies déploie depuis longtemps en vue d'instaurer une paix durable dans la région. Le principal objectif doit continuer d'être le retrait d'Israël des territoires arabes occupés et la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient.

M. Lekhanya (Lesotho)

L'invasion et l'annexion récentes du Koweït par l'Iraq a créé une situation nouvelle et totalement inacceptable dans la région du Golfe. Au Lesotho, nous condamnons cet acte non seulement parce qu'il est illégal et nuisible à l'esprit de détente internationale qui prédomine actuellement, mais aussi parce que c'est un précédent dangereux à l'existence et à la sécurité des petits Etats. Le Lesotho apporte son plein appui à toutes les mesures déjà prises par le Conseil de sécurité.

A notre avis, une solution durable à la crise ne peut intervenir que grâce au rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Koweït et au retrait inconditionnel des forces d'occupation iraqiennes. Nous espérons que la coopération internationale engendrée par cette crise permettra d'établir les normes d'action attendues par la communauté internationale pour répondre, à l'avenir, à des crises semblables qui pourraient se produire ailleurs.

Notre Etat étant lui-même un petit Etat, nous admirons l'esprit indomptable du peuple koweïtien qui résiste à l'agression iraqienne et qui continue résolument à sauvegarder son statut de nation.

La nouvelle ère qui s'ouvre sur le développement positif des relations internationales de paix et de stabilité est due, dans une grande mesure, à l'efficacité croissante du système de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, il convient de saisir cette occasion pour exprimer à notre Secrétaire général, S. E. M. Pérez de Cuéllar, nos sentiments de confiance renouvelée dans ses efforts inlassables et louables pour promouvoir et renforcer la paix et la coopération internationales.

Nous venons d'apprendre le décès du Premier Ministre des Emirats arabes unis. Au nom du peuple et du Gouvernement du Lesotho et en mon nom, je présente aux Emirats arabes unis nos sincères condoléances.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho de la déclaration qu'il vient de faire.

Le général de division Justin Metsing Lekhanya, Président du Conseil militaire et du Conseil des ministres du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.

M. MAYNARD (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Etant donné votre expérience et vos qualités de diplomate, nous sommes certains que les travaux de cette assemblée

M. Maynard (Bahamas)

parviendront à une conclusion heureuse sous votre sage direction. Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance et mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Joseph Garba, du Nigéria, qui a dirigé les travaux de l'Assemblée générale de manière exemplaire.*

Je tiens également, au nom du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas, à souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Namibie et à la Principauté de Liechtenstein au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nos félicitations chaleureuses s'adressent également à l'Allemagne à l'occasion de sa réunification.

* M. Sardenberg (Brésil), Vice-Président, assume la présidence.

M. Maynard (Bahamas)

L'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq mettent à l'épreuve nos espoirs d'une paix mondiale plus durable. Les Bahamas prient instamment tous les pays concernés de ne ménager aucun effort pour régler ce problème sans nouvelles violences. L'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, le règlement pacifique des différends et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale sont au centre des relations internationales. Ce sont des principes auxquels de petits Etats tels que les Bahamas sont attachés. C'est pourquoi les Bahamas se sont associées à la communauté mondiale pour dénoncer l'invasion et l'occupation du Koweït et exiger le retrait immédiat de toutes les troupes iraqiennes et le rétablissement du gouvernement légitime du Koweït. Les Bahamas ont approuvé toutes les décisions prises par le Conseil de sécurité à cet égard et elles appliquent les sanctions imposées par les résolutions du Conseil de sécurité jusqu'à ce qu'elles aboutissent aux résultats souhaités.

Il convient d'instaurer de toute urgence une paix globale au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous sommes favorables à la réunion d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, et à laquelle participeraient toutes les parties au conflit. Nous prions instamment ceux qui sont directement concernés de créer les conditions susceptibles de garantir le succès de cette conférence. Nous appuyons totalement une fois encore, le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et nous réaffirmons notre appui total du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La persistance de la violence et des dissensions en Afrique du Sud nous amène à constater que les piliers de l'apartheid sont toujours en place. La conclusion de "l'Accord de Pretoria" entre le Gouvernement de l'Afrique du Sud et l'African National Congress of South Africa (ANC) est une occasion qu'il convient de saisir et tous les efforts visant à supprimer les obstacles aux négociations en vue de créer une Afrique du Sud démocratique et non raciale doivent être énergiquement poursuivis.

C'est dans ce contexte que les Bahamas se sont félicitées de l'adoption par consensus lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'Afrique du Sud qui est parfaitement conforme aux principes du droit international. Il ne faudrait pas que nous respections ces principes dans certains cas, que nous les ignorions dans d'autres ou que nous les remplacions

M. Maynard (Bahamas)

parfois par d'autres principes. Les sanctions devront être maintenues tant qu'il n'y aura pas un progrès réel et irréversible dans l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud. Ces conditions ne sont toujours pas remplies. Les Bahamas continuent par conséquent à soutenir les sanctions et exhortent également la communauté internationale à maintenir et à renouveler sa détermination.

L'expérience de la Namibie indique clairement que le changement est possible même dans des situations apparemment sans issue. Nous avons vu ce que peut accomplir un peuple animé d'une aspiration à l'autodétermination, lorsqu'il est résolument soutenu par la communauté internationale. Les Bahamas souhaitent maintenant voir se manifester pleinement ce même soutien en faveur du processus de paix et de démocratie en Haïti.

Le Gouvernement et le peuple haïtiens ont clairement exprimé leur désir de faire avancer leur pays dans la voie de la démocratie et du développement. Les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui se sont réunis récemment à la Jamaïque ont une fois de plus pris note de cette attitude encourageante et ont renouvelé leur appui total aux buts et objectifs que s'était fixés Haïti.

Nous pensons que les Nations Unies doivent également participer de façon active à l'établissement de la démocratie en Haïti et nous sommes convaincus que l'Organisation pourra surmonter les difficultés inévitables et répondre positivement à la demande formulée par Haïti en matière de sécurité et autres formes d'assistance pour la tenue d'élections. Nous devons avoir une vision plus large pour Haïti. Conformément à la décision prise par les dirigeants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les Bahamas demandent instamment la réunion d'une conférence internationale sur la reconstruction de Haïti, à l'issue d'élections démocratiques régulières dans ce pays. Nous pensons que si une solution efficace est apportée à cette situation, elle facilitera largement le maintien de la paix et de la stabilité dans toute la région des Caraïbes.

Nous sommes heureux de voir que la Convention sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988 entrera en vigueur au mois de novembre prochain.

Les Bahamas sont disposées à s'associer à d'autres Etats parties à la Convention, pour en appliquer de façon rigoureuse les dispositions. Nous estimons que les décisions prises par le huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, notamment dans le domaine

M. Maynard (Bahamas)

du crime organisé et l'adoption d'une législation type dans des domaines tels que l'extradition faciliteront dans une large mesure le processus d'application de nombreuses dispositions de la Convention.

Les événements tragiques survenus l'an dernier en Amérique latine ont fortement incité à chercher une solution au problème des drogues illicites. Une intense activité internationale a été consacrée à l'élaboration de nouvelles stratégies de lutte contre la drogue. Lors de la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au mois de février dernier, l'engagement à lutter contre ce fléau a été réaffirmé au niveau politique le plus élevé, comme en témoigne l'adoption par consensus d'une déclaration politique et d'un programme d'action mondial. A notre grande satisfaction, il a été largement reconnu que des mesures visant à réduire la demande ne devaient pas être négligées mais qu'il convenait, au contraire de leur accorder la même attention qu'à la production et au trafic.

La communauté internationale a saisi cette occasion pour examiner au niveau des experts, les moyens dont dispose l'ONU pour diriger la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues et de parvenir à une meilleure compréhension de la complexité du trafic illicite des drogues. Les Bahamas appliquent déjà des règlements et des lois très stricts visant à prévenir le blanchiment de l'argent et à saisir le produit des crimes liés à la drogue. Nous sommes convaincus qu'avec la mise en place de garanties suffisantes pour protéger les activités légitimes du système bancaire international, nous pourrions priver les cartels internationaux de la drogue du produit de leur commerce criminel et anéantir leur seul objectif qui justifie leur existence. Existe-t-il une volonté politique de mettre un terme aux effets meurtriers de l'abus de drogues dans nos sociétés et de mettre un terme à la violence qu'il engendre? La réponse doit être positive.

Au niveau national, les Bahamas adoptent une stratégie globale qui prévoit des mesures d'interdiction, de prévention, d'information publique, des sanctions sévères pour les délinquants détenteurs de drogues et des examens obligatoires pour les forces de sécurité. Notre coopération avec d'autres Etats aux niveaux bilatéral et multilatéral, notamment dans des activités opérationnelles, a été souvent citée en exemple.

M. Maynard (Bahamas)

Par conséquent, le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes a été réduit de façon spectaculaire aux Bahamas et à l'extérieur et l'on a constaté un ralentissement, mais non pas un arrêt, de l'abus de drogues par les ressortissants des Bahamas. Nous continuerons à prendre des mesures énergiques sur le plan national, et nous nous associerons aux initiatives prises sur le plan international en vue de renforcer l'efficacité de la lutte antidrogue.

M. Maynard (Bahamas)

La première année de la dernière décennie du XXe siècle s'achève sur des signes qui sont à la fois des signes d'espoir et de déception. La hausse du prix de l'énergie, l'augmentation considérable du service de la dette extérieure et la perte ou la diminution des recettes en devises étrangères ont tout ensemble fait des années 80 une décennie perdue pour le développement. Les Nations Unies et chaque Etat Membre devraient se préoccuper davantage de renverser cette tendance.

En effet, aux Bahamas nous travaillons d'arrache-pied dans des secteurs économiques traditionnels tels que le tourisme et le secteur bancaire. Nous estimons que nous devons faire mieux ce que nous savons faire bien. Nous devons faire de mieux en mieux. C'est assurément ce qui s'est passé dans le domaine du tourisme et des services financiers.

En même temps, nous continuons d'explorer toutes les possibilités de diversification, de restructuration et d'investissement. Nous recherchons les investissements non seulement dans l'agriculture, la pêche et le tourisme, mais également dans des services de pointe et des secteurs d'industrie légère avec un taux de main-d'oeuvre élevé et un potentiel d'exportation et de substitution.

La stabilité politique, sociale et économique est un élément vital du maintien de la confiance et, partant, de l'incitation à investir et à produire. Mais la stabilité seule ne suffit pas. Le problème est maintenant de privilégier le bien-être économique et social de l'ensemble de la planète et de le maintenir sur une voie de croissance durable. J'ai donc donné des instructions à ma délégation pour que l'on se concentre davantage sur le développement économique et la promotion des investissements et sur la réorientation de l'Organisation pour traiter de façon encore plus efficace des questions économiques que j'ai mentionnées.

En raison des liens importants qui existent entre les économies des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et d'une Europe intégrée, les Bahamas se félicitent tout particulièrement des efforts déterminés que font ces pays pour équilibrer leurs économies et les encourage à poursuivre un programme nouveau et énergique visant à accroître considérablement et à rediriger les transferts réels d'aide financière publique et privée, de technologie et de commerce afin d'améliorer le développement économique de la planète.

M. Maynard (Bahamas)

Nous invitons l'Organisation des Nations Unies à adopter elle-même une nouvelle approche et à réexaminer les secteurs qui semblaient prometteurs dans le passé, mais qui n'ont pas tenu leurs promesses en ce qui concerne le développement de plusieurs pays en développement. Les Bahamas estiment qu'il faut maintenant faire l'impossible pour que les années 90 soient une décennie de possibilités. De plus grands efforts doivent être déployés pour réorienter l'économie mondiale afin qu'elle réponde mieux aux besoins du monde en développement et qu'elle soutienne la croissance et le développement.

Les Bahamas sont donc encouragées par le consensus international sur la Déclaration adoptée par la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous considérons particulièrement pertinent l'appel lancé aux institutions spécialisées ayant des mandats spécifiques en matière de développement pour qu'elles jouent un rôle vital dans la coopération internationale pour la relance du développement dans les années 90.

L'importance des négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral visant à alléger les difficultés des pays en développement ne sera jamais suffisamment soulignée. On peut donc s'attendre à une réforme générale des secteurs commerciaux présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Les Bahamas se prononcent en faveur d'une conclusion fructueuse des négociations d'Uruguay. A cet égard, les Bahamas espèrent également que les conclusions auxquelles on est parvenu au cours des réunions des pays les moins avancés, qui se sont tenues à Paris cette année, permettront à ces pays de quitter la place marginale qu'ils occupent dans l'économie mondiale.

Les stratégies en faveur du développement doivent également tenir compte de l'aspect écologique. Les Bahamas appuient fermement la Conférence sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992. Nous sommes confiants que l'on saisira l'occasion non seulement de consolider les efforts faits actuellement pour sauver l'environnement mondial de la dégradation, mais aussi d'établir un nouveau régime efficace pour la gestion et la sauvegarde de notre environnement, en particulier l'environnement marin.

Les Etats Membres prient de plus en plus souvent les Nations Unies d'assumer un rôle de direction dans un grand nombre de questions sociales, économiques et humanitaires. Tous ensemble, nous avons franchi un pas décisif pour aborder des questions internationales de grande portée, dont l'abus des drogues, le trafic illicite, la dette, la pauvreté, le développement, le crime et l'apartheid.

M. Maynard (Bahamas)

L'engagement en faveur du bien-être des enfants du monde a été réaffirmé par les chefs d'Etat et de gouvernement au récent Sommet pour les enfants*.

L'on place des espoirs élevés et de grandes attentes dans l'Organisation des Nations Unies; or, la faiblesse de sa situation financière continue de mettre en péril sa capacité d'agir. Les attentes doivent aller de pair avec les engagements financiers nécessaires. Nous espérons que la question des arriérés sera traitée en priorité pour que notre organisation n'ait plus à jongler avec les ressources pour survivre. Il nous incombe à tous d'assurer l'efficacité opérationnelle de l'Organisation pour que ses perspectives de réalisation positive soient améliorées.

Comme vous le voyez, les Nations Unies demeurent la meilleure alternative au chaos international et notre meilleure approche à l'ordre international. De nouvelles dynamiques importantes ont été introduites par le rapprochement des superpuissances, et par les événements spectaculaires dans différentes régions du monde comme en Europe de l'Est et en Namibie. La sécurité collective a pu fonctionner pour la première fois et de ce fait l'Organisation a été grandement renforcée. Comme toujours, les Bahamas s'engagent à continuer de participer à tous les efforts visant à améliorer notre organisation et notre monde et à oeuvrer activement dans ce sens.

POINT 154 DE L'ORDRE DU JOUR

ASSISTANCE ELECTORALE A HAITI : PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Bolivie qui va présenter le projet de résolution A/45/L.2.

* Le Président assume la présidence.

M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol): En ce qui concerne le point 154 de l'ordre du jour j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution figurant dans le document A/45/L.2 au nom des délégations des Bahamas, du Belize, de la Colombie, de l'Equateur, d'El Salvador, de la Jamaïque, d'Haïti, du Honduras, du Pérou, du Venezuela et au nom de ma propre délégation, celle de la Bolivie

Ce projet de résolution a été élaboré compte tenu de la demande formulée par la Présidente du Gouvernement provisoire de la République d'Haïti, Mme Ertha Pascal Trouillot, dans des lettres adressées au Secrétaire général le 23 juin 1990, le 9 août 1990 et le 14 septembre 1990, dans lesquelles elle a demandé l'assistance technique des Nations Unies pour le prochain processus électoral qui doit se dérouler dans son pays.

Le projet contient les conditions politiques et les critères de base pour l'assistance technique requise dans les élections. Il réaffirme le droit souverain du peuple haïtien de choisir son propre destin et de participer librement à la détermination de celui-ci sans ingérence extérieure, en vue de consolider les institutions démocratiques du pays. Il prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec les organisations régionales et les Etats Membres, de fournir au Gouvernement haïtien l'appui administratif et technique le plus large possible, pour les opérations électorales. La coopération fournie à Haïti comprendrait la présence de personnes chargées d'observer l'inscription des électeurs, ainsi que du personnel spécialisé chargé d'observer l'application des plans relatifs à la sécurité des élections.

En outre, le projet de résolution prie instamment la communauté internationale et les organisations internationales d'accroître leur coopération technique, économique et financière avec Haïti afin de soutenir les efforts de développement économique et social du peuple haïtien.

Les auteurs du projet, et en particulier tout le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, estiment que l'assistance technique aux élections en Haïti, devrait être considérée comme un appui aux efforts déployés sur le plan interne par les autorités haïtiennes ainsi qu'une réponse à la demande de Mme Pascal Trouillot, Présidente du Gouvernement provisoire de la République d'Haïti, et que cette assistance n'a et ne devrait avoir aucun lien avec des questions de paix et de sécurité internationales. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut accorder la plus haute priorité à ce projet de résolution, dont le seul objectif est de faciliter

M. Navajas Mogro (Bolivie)

l'organisation du processus électoral dans ce pays frère de la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

A cet égard, Monsieur le Président, je me permets de vous demander d'examiner la façon dont l'adoption de ce projet de résolution pourrait être facilitée afin que la Cinquième Commission puisse se prononcer sur ses implications budgétaires avec la célérité requise.

M. AUGUSTE (Haïti) : A cette quarante-cinquième session de l'Assemblée, mes premiers mots, Monsieur le Président, seront pour vous féliciter d'avoir été élu pour diriger cette Assemblée. Je n'ai présenté mes lettres de créance que hier seulement, mais j'ai eu l'occasion de constater avec quelle dextérité et quel savoir-faire vous dirigez les débats depuis votre élection à cette charge.

La question haïtienne est portée à l'ordre du jour. Je tiens d'une façon toute spéciale à remercier tous les gouvernements et tous les représentants et les pays qui, ayant bien compris la situation, ont travaillé d'arrache-pied pour présenter le projet de résolution qui est soumis ce matin à l'Assemblée.

Je dois dire, et j'insisterai sur ce point, qu'il y a une certaine urgence car la question de l'assistance est pendante devant les Nations Unies depuis plus de quatre mois. Il y a une urgence en raison du fait aussi que les élections, les inscriptions, ont déjà commencé depuis le 5 octobre et que le scrutin est prévu pour le 16 décembre. D'une manière générale, on considère que ce sont d'ordinaire les pays du tiers monde qui traînent, qui n'ont aucune notion du temps, mais je dois signaler que cette fois-ci, la question a été portée à temps devant les Nations Unies et la procédure suivie par le Gouvernement provisoire, présidé cette fois par une femme, Mme Ertha Trouillot, a été entamée conformément aux règlements des Nations Unies. Madame Ertha Trouillot a adressé une lettre au Secrétaire général et elle a précisé clairement, spécifiquement, les domaines dans lesquels l'assistance est requise; elle a précisé qu'il nous faut des observateurs et qu'il nous faut des experts ayant une certaine expérience de l'ordre et de la sécurité. Ce serait faire injure à tant de juristes qui composent cette assemblée que de revenir sur les termes mêmes de cette requête. La requête a été discutée par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Un projet de résolution a été présenté. Je ne puis que demander, au nom du Gouvernement qui cette fois entend s'entourer de toutes les précautions et de toutes les garanties qui rendent les élections crédibles, honnêtes et démocratiques, que tous ici présents

M. Auguste (Haïti)

consentent à adopter ce projet de résolution, et que dans un avenir bien proche les formalités constitutionnelles ou procédurales soient entreprises pour que son exécution puisse avoir lieu en temps utile et pour qu'en définitive ce pays qui en a aidé plus d'un soit à son tour aidé dans cette circonstance spéciale.

Je me réserve, pour ne pas prolonger cette déclaration, le droit de prendre à nouveau la parole, le cas échéant. Je veux croire que ce sera uniquement pour remercier l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je demande maintenant au Président du Comité consultatif des questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'agir rapidement sur cette question cet après-midi.

Les membres comprendront le besoin de répondre d'urgence à la demande d'assistance présentée par le Gouvernement d'Haïti. J'ai donc l'intention de demander à l'Assemblée générale d'examiner le projet de résolution A/45/L.2 pour suite à donner après le débat général à la séance de demain matin.

La séance est levée à 12 h 30.

